

## Décompter les emplois liés au bois

### L'approche par les DADS avec l'appui de l'INSEE

L'objectif de ce document est de fournir les éléments essentiels de méthodes pour une collecte efficace des informations relatives aux emplois liés au bois *via* la base de données CLAP<sup>1</sup> issue des DADS gérée par l'INSEE.

Ces éléments doivent permettre de réitérer avec un minimum de tâtonnements une étude analogue à celle menée dans le cadre du projet FORSEE dans une autre région ou à une autre époque.

Le présent document est organisé en trois parties. Les deux premières apportent des précisions sur le champ des activités concernés et la troisième concerne véritablement la « commande » auprès de l'INSEE, en proposant des formulations telles que le travail de l'INSEE pose le moins de difficultés possibles.

Partie 1 : Les activités concernées.....	2
1.1 Niveau 1 : les activités NAF.....	2
1.2 Niveau 2 : le « groupe » d'activité NAF.....	3
1.3 Niveau 3 : la « division » d'activités NAF.....	4
Partie 2 : Décompte dans le cas des activités concernées en partie .....	5
2.1 Le cas des activités pour lesquelles le nombre d'établissement est faible.....	5
2.2 Le cas des activités pour lesquelles le nombre d'établissement est élevé.....	5
Partie 3 : Les requêtes à l'INSEE .....	6
3.1 Les effectifs par activité .....	6
3.2 La taille des établissements.....	6
3.3 La répartition géographique des emplois.....	6
3.4 La répartition par catégorie socioprofessionnelle .....	7
3.5 Les niveaux de salaire .....	8
3.6 La distribution des âges des salariés.....	9
3.7 Les conditions d'emploi des salariés .....	9

<sup>1</sup> Connaissance Locale de l'Appareil Productif



## Partie 1 : Les activités concernées

Les activités pour lesquelles il est possible d'interroger la base de données CLAP (et/ou DADS) via l'INSEE correspondent à l'appareil de transformation, au sous-ensemble de distribution et à une partie du sous-ensemble d'amont du complexe sylvo-industriel. Pour les autres activités du sous-ensemble d'amont, il est plus simple de procéder par enquête directe.

*Par exemple, les organisations professionnelles de la filière forêt bois sont bien connues et il est beaucoup plus efficace et fiable d'aller les interroger que de sélectionner les organisations professionnelles concernées dans la base de données DADS, parmi la multitude d'organisations du même type existant au niveau régional.*

Manquent également les activités de l'amont (Sylviculture, exploitation forestière, services annexes), dont les métiers relèvent du régime agricole, mais une demande du même type peut être réalisée auprès de MSA.

Selon les cas, la demande est à faire selon trois niveaux de regroupement d'activité. En effet, le fait de regrouper les activités permet de limiter le risque de se heurter au problème du secret statistique :

### 1.1 Niveau 1 : les activités NAF

Selon les cas, tout ou partie des établissements de l'activité concernée est liée au bois.

Code		Intitulé NAF	En totalité	En partie
NACE	NAF			
20.10	201A	Sciage et rabotage du bois	X	
20.10	201B	Imprégnation du bois	X	
20.20	202Z	Fabrication de panneaux de bois	X	
20.30	203Z	Fabrication de charpentes et de menuiseries	X	
20.40	204Z	Fabrication d'emballages en bois	X	
20.51	205A	Fabrication d'objets divers en bois	X	
20.52	205C	Fabrication d'objets en liège, vannerie ou sparterie	X	
21.11	211A	Fabrication de pâte à papier	X	
21.12	211C	Fabrication de papier et de carton	X	
21.21	212C	Fabrication d'emballages en papier	X	
21.21	212B	Fabrication de cartonnages	X	
21.21	212A	Industrie du carton ondulé	X	
21.22	212E	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique	X	
21.23	212G	Fabrication d'articles de papeterie	X	
21.24	212J	Fabrication de papiers peints	X	
21.25	212L	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	X	
24.14	241G	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base <sup>2</sup>		X
24.63	246E	Fabrication d'huiles essentielles		X
29.32	293A	Fabrication de tracteurs agricoles		X
29.43	294B	Fabrication de machines-outils à bois		X
29.55	295J	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton	X	
29.56	295R	Fabrication de machines spécialisées diverses <sup>3</sup>		X
36.13	361E	Fabrication de meubles de cuisine	X	

<sup>2</sup> inclut la production de charbon de bois

<sup>3</sup> inclut la fabrication de séchoirs pour le bois, la pâte à papier, le papier ou le carton

36.14	361K	Industries connexes de l'ameublement	X	
36.11	361A	Fabrication de sièges		X
36.12	361C	Fabrication de meubles de bureau et de magasin		X
36.14	361J	Fabrication de meubles n.c.a.		X
36.14	361H	Fabrication de meubles de jardin et d'extérieur		X
36.14	361G	Fabrication de meubles meublants		X
36.30	363Z	Fabrication d'instruments de musique <sup>4</sup>		X
45.22	452L	Travaux de charpente	X	
45.42	454C	Menuiserie bois et matières plastiques <sup>5</sup>		X
51.13	511E	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	X	
51.53	515E	Commerce de gros de bois et produits dérivés	X	
51.81	518A	Commerce de gros de machines-outils <sup>6</sup>		X
52.44	524H	Commerce de détail de meubles		X
52.48	524Y	Commerce de détail de charbons et combustibles <sup>7</sup>	X	

## 1.2 Niveau 2 : le « groupe » d'activité NAF

Le niveau 2 est un niveau de regroupement des activités intermédiaire entre le « groupe » et la « division ». Rappelons que la Nomenclature Française d'Activité possède 5 niveaux de regroupement emboîtés qui sont, du plus global au plus fin :

	Nombre
les sections	17
les sous-sections	31
les divisions	60
les groupes	220
les classes	712

**Préalable important :** bien évidemment, à l'intérieur de chaque groupe d'activité de la liste ci-après, seules les activités « bois » (celles qui figurent dans la liste du Niveau 1) sont à prendre en compte

groupe NAF (ou division)	Intitulé NAF
201, 203, 204 et 205	Sciage, rabotage et imprégnation du bois, fabrication de charpente et menuiseries, d'emballage en bois, d'objets divers en bois, liège ou vannerie
202	Fabrication de panneaux de bois
211	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
212	Fabrication d'articles en papier ou en carton
241	Industrie chimique de base
246	Fabrication d'autres produits chimiques
29	Fabrication de machines et d'équipements
361	Fabrication de meubles
363	Fabrication d'instruments de musique
45	Construction
51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce
52	Commerce de détail et réparation d'articles domestiques

<sup>4</sup> inclut la lutherie, la fabrication de pianos, la fabrication d'instruments à vent (bois et cuivre)

<sup>5</sup> inclut le montage des menuiseries extérieures ou extérieures en bois, le montage de cloisons sèches en bois, le montage des fermetures de bâtiment en bois, le montage de portails en bois...

<sup>6</sup> inclut la vente en gros de machines-outils pour le travail du bois

<sup>7</sup> inclut le commerce de détail de bois de chauffage et de charbon de bois

### 1.3 Niveau 3 : la « division » d'activités NAF

**Préalable important** : bien évidemment, à l'intérieur de chaque groupe d'activité de la liste ci-après, seules les activités « bois » (celles qui figurent dans la liste du Niveau 1) sont à prendre en compte

division NAF	Intitulé NAF
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois
21	Industrie du papier et du carton
24	Chimie des produits forestiers
29	Fabrication de machines et d'équipements
36	Fabrication de meubles, industries diverses
45	Construction
51 et 52	Commerce du bois

## Partie 2 : Décompte dans le cas des activités concernées en partie

---

Une première évaluation du nombre d'établissements concernés peut être réalisée sur la région à l'aide de la base de données SIRENE

### 2.1 Le cas des activités pour lesquelles le nombre d'établissement est faible

Pour ces activités, le plus simple est d'établir « manuellement » la liste des établissements (code SIRET) pour les activités en question sur la région, par exemple en interrogeant la base de donnée du site [www.societe.com](http://www.societe.com). Ensuite, une enquête directe auprès des établissements (par téléphone par exemple) permet de savoir s'ils utilisent principalement le bois (ou un autre produit forestier) ou non. Souvent, le nom de l'établissement permet de répondre directement à la question.

La liste « filtrée » des codes des établissements concernés peut ensuite être communiquée à l'INSEE qui effectue ses requêtes sur ce sous-ensemble.

### 2.2 Le cas des activités pour lesquelles le nombre d'établissement est élevé

Dans ce cas, l'INSEE peut travailler sur l'ensemble de l'activité en question et pondérer les résultats en recherchant un coefficient approprié.

L'établissement de ce coefficient appartient à l'INSEE, dans la mesure où le calcul de ces coefficients s'appuie sur des informations qui ne sont pas toutes publiques. Toutefois, deux méthodes peuvent être retenues :

1. Lorsque l'activité concernée relève de l'enquête annuelle d'entreprise menée par le SESSI<sup>8</sup> pour l'industrie du bois (ex : NAF 36.1A *Fabrication de sièges*), l'INSEE peut ( en faisant la demande) avoir accès aux listes des établissements appartenant aux entreprises de plus de 20 salariés et classés dans la filière bois par SESSI. Cette méthode permet d'exclure du champ de l'étude les établissements qui travaillent uniquement ou essentiellement d'autres matériaux que le bois. Pour les établissements de moins de 20 salariés deux solutions existent :
  - Le coefficient obtenu en rapportant les effectifs des établissements « bois » sur l'ensemble des effectifs (>20 ) du secteur d'activité détaillée peut être appliqué aux effectifs des établissements de moins de 20 salariés.
  - On peut aussi dans certains cas, en fonction des caractéristiques des établissements de moins de 20 salariés, justifier la prise en compte de l'ensemble de ces établissements. En effet ces petits établissements artisanaux avec peu de salariés travaillent majoritairement le bois. La fabrication des meubles métalliques est en général réalisée dans des établissements plus importants. C'est cette deuxième solution qui a été appliquée pour la fabrication des meubles en Aquitaine.
2. Pour les autres activités, celles de construction et de commerce un coefficient de pondération peut être calculé en se basant sur le pourcentage des facturations de produits à base de bois par rapport à l'ensemble des facturations, donné pour l'ensemble de la classe considérée et au niveau national par les Enquêtes de Branche. Par exemple on applique aux effectifs de l'activité NAF 45.4C *Pose de menuiserie en bois et en plastique*, un coefficient correspondant à la part des menuiseries bois dans l'ensemble des facturations menuiseries.

Dans l'hypothèse de la mise en place d'une nouvelle étude, ces deux méthodes, qui ont montré leur efficacité pour le projet FORSEE, peuvent être suggérées à l'INSEE.

---

<sup>8</sup> Service des études et des statistiques industrielles du Ministère de l'Industrie

## Partie 3 : Les requêtes à l'INSEE

---

A chaque fois qu'il est question d'effectifs, sauf précision contraire, il s'agit des effectifs à la fin de l'année de référence.

### 3.1 Les effectifs par activité

Deux types de résultat sont à demander :

- ➔ Les effectifs salariés à la fin de l'année de référence, par activité au niveau de regroupement n°1 (classes d'activités). Si certaines informations ne sont pas communicables du fait du secret statistique, le résultat sera fourni au niveau de regroupement n°2, voire 3.
- ➔ Le nombre d'établissements non employeurs à la fin de l'année de référence, par activité au niveau de regroupement n°1 (classes d'activités). Si certaines informations ne sont pas communicables du fait du secret statistique, les résultats seront également fournis au niveau de regroupement n°2, voire 3.  
En considérant que chaque établissement ne comportant pas de salarié mobilise au moins un emploi non-salarié, le résultat de cette requête permet d'avoir une estimation basse de l'emploi non-salarié.

### 3.2 La taille des établissements

Elle permet d'apprécier la concentration des entreprises pour une activité donnée. La demande porte sur :

- ➔ Le nombre d'établissements par tranche d'effectif à la fin de l'année de référence, par activité au niveau de regroupement n°1 (classes d'activités). Si, comme c'est probable, certaines informations ne sont pas communicables du fait du secret statistique, les résultats seront également fournis au niveau de regroupement n°2, voire 3. Les tranches sont définies comme dans l'exemple de présentation des données ci-dessous :

*Exemple de présentation des données :*

Classe d'activité	0	1 à 4	5 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 199	≥ 200
201A	n <sub>11</sub>	n <sub>12</sub>	n <sub>13</sub>	n <sub>14</sub>	n <sub>15</sub>	n <sub>16</sub>	n <sub>17</sub>
201B	n <sub>21</sub>	n <sub>22</sub>	n <sub>23</sub>	n <sub>24</sub>	n <sub>25</sub>	n <sub>26</sub>	n <sub>27</sub>
...	...	...	...	...	...	...	...

### 3.3 La répartition géographique des emplois

#### 3.3.1 Effectifs par activité par zone d'emploi

L'unité géographique de base est la zone d'emploi. A cette échelle, on est souvent confronté au problème de secret statistique c'est à dire à la présence de moins de trois établissements par activité (ou trois établissements mais dont un représente plus de 80% des effectifs) d'où l'intérêt de procéder à des regroupements d'activité pour limiter ce risque. La demande porte donc sur :

- ➔ Le nombre d'emplois salariés par zone d'emploi par groupe d'activité (niveau de regroupement n°2) et par division d'activité (niveau de regroupement n°3).

Exemple de présentation des données :

Zone d'emploi	Groupe d'activité	Effectif salarié
Zone 1	Groupe 1	n <sub>11</sub>
Zone 1	Groupe 2	n <sub>12</sub>
Zone 1	Groupe 3	n <sub>13</sub>
...	...	...
Zone 2	Groupe 1	n <sub>21</sub>
Zone 2	Groupe 2	n <sub>22</sub>
...	...	...

L'établissement de cartes peut être réalisé soit par les services de l'INSEE (sur demande) soit par le demandeur.

### 3.3.2 Distribution géographique des établissements

La demande porte sur :

- ➔ Le nombre d'établissements par zone d'emploi par groupe d'activité (niveau de regroupement n°2) et par division d'activité (niveau de regroupement n°3).

Exemple de présentation des données :

Zone d'emploi	Groupe d'activité	Nombre d'établissements
Zone 1	Groupe 1	n <sub>11</sub>
Zone 1	Groupe 2	n <sub>12</sub>
Zone 1	Groupe 3	n <sub>13</sub>
...	...	...
Zone 2	Groupe 1	n <sub>21</sub>
Zone 2	Groupe 2	n <sub>22</sub>
...	...	...

L'établissement de cartes peut être réalisé soit par les services de l'INSEE (sur demande) soit par le demandeur.

### 3.4 La répartition par catégorie socioprofessionnelle

La demande porte sur :

- ➔ La ventilation des effectifs salariés par catégorie socioprofessionnelle, pour chaque classe d'activité (niveau de regroupement n°1). Les données sont à fournir en pourcentage du nombre total de salariés pour une activité. Si des problèmes de secret statistique se posent, les résultats seront fournis au niveau de regroupement n°2, voire 3.

Exemple de présentation des données :

Classe d'activité	Catégorie socioprofessionnelle	Nombre d'établissements
Classe 1	Chef d'entreprise	% <sub>11</sub>
Classe 1	Cadre	% <sub>12</sub>
Classe 1	Profession intermédiaire	% <sub>13</sub>
Classe 1	Employé	% <sub>14</sub>
Classe 1	Ouvrier	% <sub>15</sub>
Total Classe 1		100 %
Classe 2	Chef d'entreprise	% <sub>21</sub>
Classe 2	Cadre	% <sub>22</sub>
...	...	...

### 3.5 Les niveaux de salaire

Trois demandes peuvent être formulées dont deux (les deux dernières dans ce qui va suivre) n'ont pas été testées dans le cadre du projet FORSEE mais semblent réalisables et intéressantes :

- Le salaire horaire net moyen par classe d'activité (niveau de regroupement n°1). Si des problèmes de secret statistique se posent, les résultats seront fournis au niveau de regroupement n°2, voire 3.
- Le salaire horaire net moyen par catégorie socioprofessionnelle pour chaque classe d'activité (niveau de regroupement n°1). Si des problèmes de secret statistique se posent, les résultats seront fournis au niveau de regroupement n°2, voire 3.

*Exemple de présentation des données :*

Classe d'activité	Catégorie socioprofessionnelle	Salaire net moyen
Classe 1	Chef d'entreprise	Salaire <sub>11</sub>
Classe 1	Cadre	Salaire <sub>12</sub>
Classe 1	Profession intermédiaire	Salaire <sub>13</sub>
Classe 1	Employé	Salaire <sub>14</sub>
Classe 1	Ouvrier	Salaire <sub>15</sub>
Classe 2	Chef d'entreprise	Salaire <sub>21</sub>
Classe 2	Cadre	Salaire <sub>22</sub>
...	...	...

→ Les seuils de salaires horaires nets en dessous desquels :

- 25 % des effectifs salariés du groupe d'activité considérée sont rémunérés (Seuil 1)
- 50 % des effectifs salariés du groupe d'activité considérée sont rémunérés (Seuil 2)
- 75 % des effectifs salariés du groupe d'activité considérée sont rémunérés (Seuil 3)
- 90 % des effectifs salariés du groupe d'activité considérée sont rémunérés (Seuil 4)

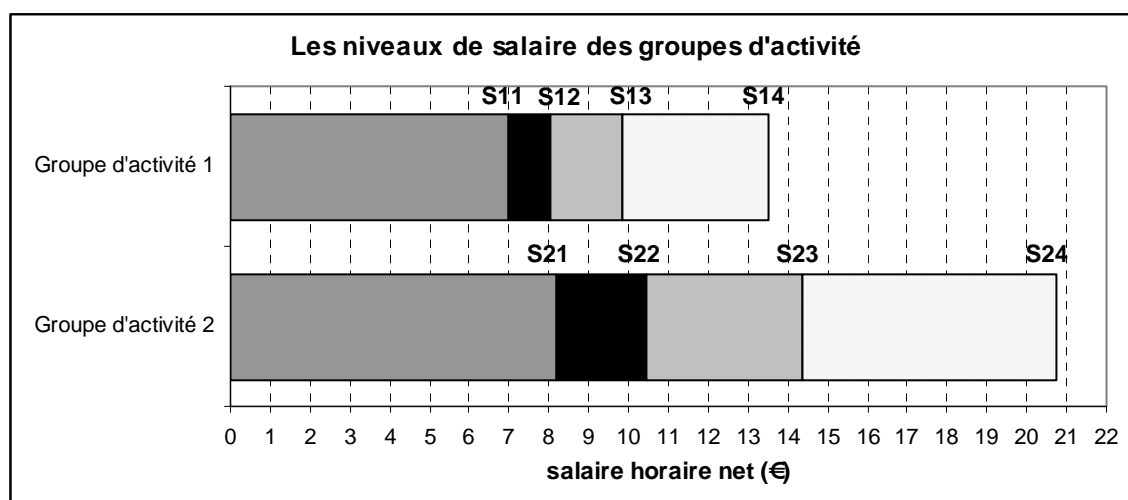
Comme il est possible que cette demande fasse l'objet de traitements lourds, il est proposé de travailler directement au niveau du groupe d'activité (niveau de regroupement n°2) et non de la classe d'activité (niveau de regroupement n°1).

*Exemple de présentation des données :*

Groupe d'activité	Seuil 1	Seuil 2	Seuil 3	Seuil 4
Groupe 1	S <sub>11</sub>	S <sub>12</sub>	S <sub>13</sub>	S <sub>14</sub>
Groupe 2	S <sub>21</sub>	S <sub>22</sub>	S <sub>23</sub>	S <sub>24</sub>
Groupe 3	S <sub>31</sub>	S <sub>32</sub>	S <sub>33</sub>	S <sub>34</sub>
...	...	...	...	...



Ce type de résultat peut donner lieu à des présentations selon le modèle suivant :



Lecture du graphique :

- 25 % des effectifs salariés ont un salaire horaire net moyen inférieur au seuil S1
- 50 % des effectifs salariés ont un salaire horaire net moyen inférieur au seuil S2
- 75 % des effectifs salariés ont un salaire horaire net moyen inférieur au seuil S3
- 90 % des effectifs salariés ont un salaire horaire net moyen inférieur au seuil S4

### 3.6 La distribution des âges des salariés

La demande porte sur :

- Les effectifs salariés par classe d'âge de 10 ans, pour chaque classe d'activité (niveau de regroupement n°1).

### 3.7 Les conditions d'emploi des salariés

La demande porte sur :

- Les effectifs salariés par classe d'âge de 10 ans, pour chaque classe d'activité (niveau de regroupement n°1).

Exemple de présentation des données :

Classe d'activité	Condition d'emploi	Effectif salarié
Classe 1	Temps complet	n <sub>11</sub>
Classe 1	Temps partiel	n <sub>12</sub>
Classe 1	Temps faiblement partiel	n <sub>13</sub>
Classe 2	Temps complet	n <sub>21</sub>
...	...	...

#### NB Important :

Dans toutes les requêtes qui concernent des caractéristiques des salariées (salaire, catégorie socioprofessionnelle, âge, condition d'emploi) il n'est pas possible de « trier » des salariés dans les activités « en partie bois » mais le traitement concerne l'ensemble des salariés. Ainsi par exemple les salaires moyens dans l'activité NAF 45.4C *Pose de menuiserie en bois et en plastique*, concernent aussi bien les salariés qui posent les menuiseries en bois que ceux qui posent des menuiseries en plastique.